

# INFOLIVE

Entretien et culture de l'olivier



SANS  
certiphyto

## 12 septembre 2018

### RÉSUMÉ DE LA SITUATION

**MOUCHE** Le risque d'attaque reste « **faible à normal** » pour la saison. Mais il est impératif que les parcelles soient protégées.

**ŒIL DE PAON** Assurez-vous d'avoir une bonne protection cuprique.

**TEIGNE** Des chutes d'olives attribuées à la teigne sont observées.

**IRRIGATION** Poursuite des arrosages pour encourager la lipogénèse.

## INFOLIVE n° 18

### RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2018>

### POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

ISSN 2264-6701

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



afidol



FranceAgriMer



PACA



Occitanie  
Région Occitanie  
Nîmes Montpellier



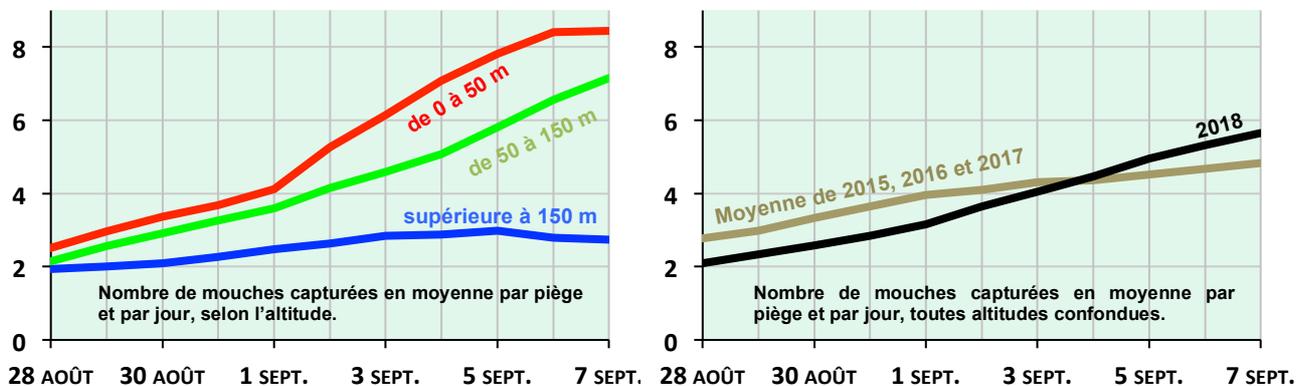
Avons  
Centre de Services

## MOUCHE

### ☞ Observations \* :

D'après le BSV n°17 du 12 septembre, actuellement, les captures de mouches augmentent dans tous les secteurs.

Cette hausse des captures est habituellement observée tous les ans en début de mois de septembre.



Ces graphiques doivent être interprétés avec prudence car ils prennent en compte à la fois des parcelles traitées et non-traitées.

Malgré l'augmentation significative des captures de mouches, les dégâts ne progressent pas franchement, et restent globalement à un niveau acceptable. Dans certaines parcelles, une diminution des dégâts des mouches est même parfois constatée à cause de la chute des olives liée à la dalmaticose et à la teigne.

### ☞ Évaluation du risque :

Le risque d'attaque est « faible à normal \*\* » pour la saison.

Les températures repartent à la hausse et atteignent 30°C dans la plupart des secteurs.

*\*\* Indication relative à considérer dans le contexte de la parcelle en fonction du nombre de mouches capturées, des conditions climatiques, par rapport aux campagnes antérieures à la même période.*

### ☞ Préconisations :

Étant donné que les captures augmentent, il est impératif que votre parcelle soit protégée à l'argile, à moins que la technique de récolte précoce soit mise en œuvre. Cette technique de récolte précoce sera détaillée dans le bulletin de la semaine prochaine.

Sur les parcelles de basses altitudes (inférieures à 50 mètres), l'utilisation d'insecticide est envisageable si vous constatez de fortes captures.

Si vous traitez, respecter les délais d'application avant récolte mentionnés sur l'emballage des produits.

*\* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.*

**Mentions réglementaires :** les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.



## RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

### ➤ BARRIÈRES MINÉRALES

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison. Dosage = 4 à 7% d'argile dans la bouillie de traitement.

Première application dès que les olives font plus de 8mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges.

Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après une pluie de plus de 20 à 25 mm (ou 35 à 40 mm si vous utilisez un mouillant).

<i>Spécialités commerciales</i>	<i>Matière active</i>	<i>Dose</i>	<i>Toxicité</i>	<i>Nb max par an</i>	<i>BIO</i>
<i>Argi Jardin, Fructifia</i>	<i>Kaolin 99 %</i>	<i>300 g/10 L (si 1000 L/ha)</i>	<i>Sans classement toxicologique</i>	<i>6</i>	<i>Oui</i>

### ➤ ADULTICIDES PRÉVENTIFS CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

**Les adulticides préventifs** sont des insecticides de contact. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec l'insecticide déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci n'ait eu le temps de pondre. Ils doivent être utilisés sur les premiers vols de mouche, quand le nombre de mouche augmente dans les pièges et dès que que les olives sont réceptives (>8mm).

La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent.

<i>Spécialités commerciales</i>	<i>Matière active</i>	<i>Dose</i>	<i>Toxicité</i>	<i>Nb max par an</i>	<i>BIO</i>
<i>Decis J</i>	<i>Deltamethrine 15 g/L</i>	<i>8 mL/10 L</i>	<i>Très toxique/ Nocif/ Dangereux</i>	<i>3</i>	<i>Non</i>

## ŒIL DE PAON

---

### ☞ Observations \* :

Les dégâts causés par l'œil de paon ont été importants au printemps derniers dans certains vergers. Si actuellement vous observez des taches, il existe un risque potentiel de contamination.

### ☞ Évaluation du risque :

De nouvelles taches apparaissent actuellement dans certaines parcelles, suite aux contaminations intervenues lors des pluies d'été. De plus, la météo prévoit un risque d'orage et d'averses sur l'ensemble de la zone oléicole : il existe donc un risque de contamination pour les parcelles qui ne sont pas déjà protégées.

### ☞ Préconisations :

Il est impératif de maintenir une protection contre la maladie de l'œil de paon par un traitement préventif à base de cuivre à demi-dose, pour limiter la propagation et la multiplication du champignon, en particulier sur les vergers défoliés au printemps dernier. La maladie sera plus difficile à endiguer aux mois d'octobre et novembre, compte tenu de la proximité de la récolte (respectez les DAR), du risque accru de lessivage des traitements et du raccourcissement du cycle du champignon.

Aussi, si vous avez décidé de traiter à l'argile contre la mouche, vous pouvez en profiter pour y incorporer votre cuivre : cela vous fera économiser un passage.

## TEIGNE

---

### ☞ Observation et évaluation du risque \* :

Des chutes d'olives attribuées à la teigne sont observées dans le Var et les Bouches-du-Rhône. Ces olives tombées au sol se reconnaissent au trou visible au niveau du point d'attache du pédoncule.

### ☞ Préconisations :

Aucun traitement actuellement. Les chenilles ont fini leur développement et provoquent la chute des fruits en sortant à proximité du pédoncule (voir photo).

La lutte se fait avant floraison avec un insecticide à base de *Bacillus thuringiensis*.



© C. Combes – GE InterFédé

## IRRIGATION

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers ont bien diminué, avec des ETP journalières comprises entre 3 et 4 mm. Quelques pluies significatives sont à signaler dans le Gard et dans le secteur de Grasse.

Relevés météo du 3 septembre au 9 septembre 2018		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
ETP moyenne en mm / j		3,7	3,1	3,1	3,3	3,2	3,2	3,6	3,8	3,9	3,5	3,9	3,9
Cumul en mm sur la semaine	ETP	26	22	22	23	23	23	25	27	27	25	27	27
	Pluies	5	5	2	0	2	8	4	5	17	3	3	8

**ETP moyenne** : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

**Pluies** : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Compte tenu de l'état de sécheresse, le niveau d'alerte est passé à « renforcé » dans le département de l'Ardèche et dans les Pyrénées-Orientales (plaine du Roussillon). Retrouvez les arrêtés de restriction d'usage de l'eau sur : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/carteDep.jsp>

### ☞ En cas de pluies, ajustez la conduite de votre irrigation en fonction de vos relevés :

- pluies cumulées inférieures à 10 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données dans le tableau ci-dessous.
- pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données ci-dessous.

### ☞ Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de précipitations :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,8	1,5	1,5	1,6	1,6	1,5	1,7	1,8	1,9	1,7	1,9	1,9
	8 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,6	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,6	2,7	2,8	2,6	2,8	2,8
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
<b>Micro-jet, aspersion, gravitaire</b> Arrosage tous les 10 jours (mm)		11	9	9	10	10	10	11	11	12	11	12	12

Pour rappel, 1 mm d'eau = 10 m<sup>3</sup> / ha ou encore 1 litre / m<sup>2</sup>. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m<sup>2</sup>), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m<sup>2</sup> par défaut.

Sources données météo : CIRAME / SCP